

## **Commémoration du centenaire du génocide des Arméniens**

### **Déclaration de la délégation parlementaire du Groupe d'amitié Suisse-Arménie à Erevan**

**La délégation, composée des conseillers nationaux Dominique de Buman et Ueli Leuenberger, coprésidents, ainsi que des parlementaires fédéraux Maja Ingold, Francine John-Calame, Anne Mahrer, Jacques-André Maire, Marianne Streiff-Feller et Christian van Singer séjourne à Erevan du 19 au 26 avril 2015.**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer le génocide des Arméniens. Nous sommes ici pour nous souvenir d'une des plus douloureuses tragédies de l'histoire de l'humanité et rendre justice à son 1,3 million de victimes.

Ce qui s'est passé entre 1915 et 1916 a servi de modèle à Raphaël Lemkin, juriste polonais auteur de la Convention de l'ONU sur le génocide, pour définir ce crime contre l'humanité. Il n'est pas admissible que des faits dénoncés et prouvés par des puissances internationales au moment même où ils se sont passés, soient activement niés par le gouvernement turc qui, même s'il n'en est pas directement coupable, doit, en tant qu'héritier politique et juridique de l'Empire ottoman, en assumer la responsabilité.

Comme parlementaires de l'Etat dépositaire de la Convention du droit international humanitaire, il est de notre devoir de nous engager en permanence en faveur de la prévention et de la répression du crime de génocide. Il nous revient par ailleurs de nous battre fermement pour le respect de la dignité humaine. La Suisse s'est ainsi dotée d'une disposition pénale condamnant la négation des crimes contre l'humanité – en particulier des génocides – comme un acte de discrimination raciale.

Dans cette ligne, le Conseil national de la Confédération helvétique a reconnu le génocide des Arméniens en date du 16 décembre 2003. Le Tribunal fédéral, instance judiciaire suprême de la Suisse, a apporté sa contribution en condamnant à deux reprises (2007 et 2010) la négation de ce génocide. S'agissant de la défense de principes fondamentaux et non de l'immixtion dans un conflit entre Etats tiers, la neutralité ne saurait être invoquée pour échapper à sa mission.

Nous dénonçons les pressions exercées par la Turquie sur des Etats souverains afin de les dissuader de reconnaître le génocide des Arméniens et nous appelons par conséquent toutes les autorités à ne pas céder. Nous saluons dans ce contexte les prises de position récentes et sans équivoque, notamment celles du Pape François et du Parlement européen.

La commémoration de ce centenaire nous donne l'occasion d'appeler et de rassembler toutes les forces de bonne volonté à rendre justice au peuple arménien et de poser ainsi des jalons pour la réconciliation avec le peuple turc.

La négation d'un génocide est une dangereuse et intolérable porte ouverte à la perpétration d'autres génocides qui visent toujours à nier le droit des peuples à leur identité, à leur croyance et à leur diversité. C'est la conviction profonde et le sens de l'engagement de la délégation des parlementaires suisses membres du Groupe d'amitié Suisse-Arménie présents à cette commémoration à Erevan.

Erevan, le 23 avril 2015

Pour le Groupe parlementaire Suisse-Arménie, les coprésidents :

Dominique de Buman  
00 41 79 649 15 37

Ueli Leuenberger  
00 41 79 254 16 59